

## Annexe A – Calcul du risque de concentration lié au montant du prêt

### Calcul du risque (montant du prêt) lié à un titre

Tableau 9 - Tableau récapitulatif

Le courtier A déclare dans le Tableau récapitulatif du Tableau 9 les dix positions les plus importantes sur titres d'émetteur en fonction du montant du prêt qui figurent au Tableau 9A et au Tableau 9B afin de calculer et classer les pénalités pour concentration :

Nom du courtier	A					
Date						
<b>Concentration de titres</b> <b>Tableau récapitulatif</b> [à l'exclusion des titres à détenir en dépôt fiduciaire ou en garde (voir T9, note 3)]						
1	2	3	4	5	6	7
Description des positions sur titres d'émetteur ou sur métaux précieux	Montant du prêt ajusté final (en milliers de dollars canadiens)	Identifiant du contrôle de concentration (T9A ou T9B)	Position acheteur ou vendeur (« A » ou « V »)	Seuil de concentration (1/3, 1/2, ou 2/3)	Tableau 9B, nbre de notes attribuées par des agences de notation désignées, le cas échéant	Pénalité pour concentration de titres (en milliers de dollars canadiens)
RST Inc.	5 700 \$	9A	V	s. o.	s. o.	- \$
Société XYZ	3 986 \$	9B	A	s. o.	1	- \$
						\$
						-
						B-28

SEUILS DE CONCENTRATION (en milliers de dollars canadiens) :

CRFR avant la pénalité pour concentration = 15 000 \$

2/3 du CRFR = 10 000 \$

1/2 du CRFR = 7 500 \$

Les risques liés aux émetteurs qui sont calculés ici sont inférieurs aux seuils clés applicables à un risque initial ou additionnel.

#### Remarques :

1. Les risques liés aux émetteurs qui sont calculés ici sont inférieurs aux seuils clés définis pour un risque initial ou additionnel.
2. Le courtier présente seulement des risques liés à deux émetteurs.
3. Il est acceptable d'inscrire « s. o. » dans la colonne 5 s'il n'y a aucun risque dépassant les seuils définis.

## Calcul du risque (montant du prêt) lié à un titre

Tableau 9A – Contrôle général des titres

Description du titre	Positions du client (en milliers de dollars canadiens)	Positions nettes sur titres en portefeuille (en milliers de dollars canadiens)	Total (en milliers de dollars canadiens)	Cours (\$)	Taux de marge	Valeur de prêt ou <valeur marchande> (en milliers de dollars canadiens)	Montant du prêt ajusté final (en milliers de dollars canadiens)	Renvoi
RST ord.	100 -75	250	350 -75	10,00	50 %	1 750 -750	1 750 -750	1 2
RST-A	175 -50	-100	175 -150	15,00	50 %	1 313 -2 250	1 313 -2 250	3 4
RST-B	25 -60	50	75 -60	20,00	50 %	750 -1 200	750 -1 200	5 6
RST-C	10 -60	75	85 -60	25,00	50 %	1 063 -1 500	1 063 -1 500	7 8
<b>CALCUL DU RISQUE FONDÉ SUR LE « MONTANT LE PLUS ÉLEVÉ »</b>								
<b>A. Total des montants des prêts ajustés finaux des positions ACHETEUR (1+3+5+7)</b>							=	<b>4 875 \$</b>
<b>B. Total des montants des prêts ajustés finaux des positions VENDEUR (2+4+6+8)</b> (valeur absolue)							=	<b>5 700 \$</b>
<b>MONTANT LE PLUS ÉLEVÉ entre A et B</b>							=	<b><u>5 700 \$</u></b>

SEUILS DE CONCENTRATION (en milliers de dollars canadiens) :

CRFR avant la pénalité pour concentration = 15 000 \$

2/3 du CRFR = 10 000 \$

1/2 du CRFR = 7 500 \$

Le risqué lié à l'émetteur qui est calculé ici est inférieur aux seuils clés applicables à un risque initial ou additionnel.

**Remarque :**

1. Total calculé selon la méthode prescrite dans la note 7 des Notes et directives du Tableau 9 du Formulaire 1.
2. Le tableau ci-dessus ne le montre pas, mais le courtier peut réduire le risque en fonction des ajustements décrits dans la note 7(iv) du Tableau 9.
3. L'hypothèse est que le risque lié à l'émetteur porte sur les titres d'un émetteur non relié ou sans lien de dépendance qui peuvent faire l'objet d'une marge.
4. Le risqué lié à l'émetteur (calculé selon le « montant le plus élevé ») est présenté dans le Tableau récapitulatif du Tableau 9.

**Calcul du risque (montant du prêt) lié à un titre**
**Tableau 9B – Contrôle des titres de créance**

Description du titre	Positions du client (en milliers de dollars canadiens)	Positions nettes sur titres en portefeuille (en milliers de dollars canadiens)	Total (en milliers de dollars canadiens)	Cours (\$)	Taux de marge	Valeur de prêt (en milliers de dollars canadiens)	Coefficient d'ajustement pondéré en fonction du risque	Montant du prêt ajusté final (en milliers de dollars canadiens)	Renvoi
Société XYZ 6,1 % 20NOV32		5 500	5 500	100,90	10 %	4 995	50 %	2 497	1
	-1 000		-1 000			-908		-454	2
Société XYZ 7,2 % 10JUL32	1 750		1 750	103,83	10 %	1 635	50 %	818	3
	-1 500		-1 500			-1 402		-701	4
Société XYZ 2,82 % 05DEC31	1 500		1 500	82,84	10 %	1 118	60 %	671	5
	-1 000		-1 000			-746		-447	6
<b>CALCUL DU RISQUE FONDÉ SUR LE « MONTANT LE PLUS ÉLEVÉ »</b>									
<b>A. Total des montants des prêts ajustés finaux des positions ACHETEUR (1+3+5)</b>								=	<b>3 986 \$</b>
<b>B. Total des montants des prêts ajustés finaux des positions VENDEUR (2+4+6) (valeur absolue)</b>								=	<b>1 602 \$</b>
<b>MONTANT LE PLUS ÉLEVÉ entre A et B</b>								=	<b><u>3 986 \$</u></b>

SEUILS DE CONCENTRATION (en milliers de dollars canadiens) :

CRFR avant la pénalité pour concentration = 15 000 \$

2/3 du CRFR = 10 000 \$

1/2 du CRFR = 7 500 \$

Le risqué lié à l'émetteur qui est calculé ici est inférieur aux seuils clés applicables à un risque initial ou additionnel.

**Commentaires généraux :**

- Total calculé selon la méthode prescrite dans la note 7 des Notes et directives du Tableau 9 du Formulaire 1.
- Le tableau ci-dessus ne le montre pas, mais le courtier peut réduire le risque en fonction des ajustements décrits dans la note 7(iv) du Tableau 9.
- L'hypothèse est que le risque lié à l'émetteur porte sur les titres d'un émetteur non relié ou sans lien de dépendance qui peuvent faire l'objet d'une marge.
- Le risqué lié à l'émetteur (calculé selon le « montant le plus élevé ») est présenté dans le Tableau récapitulatif du Tableau 9.

**Remarques sur le Tableau 9B :**

- Pour calculer le montant du prêt combiné sur le risque lié à la position vendeur, il faut suivre la méthode relative au risque lié à la position acheteur indiquée à la note 7(ii) du Tableau 9.
- Le tableau ci-dessus ne le montre pas, mais le courtier peut réduire le risque en fonction de la compensation permise supplémentaire décrite dans la note 4 du Tableau 9B.
- Le coefficient d'ajustement pondéré en fonction du risque est déterminé suivant les notes 5 à 7 du Tableau 9B.